

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-09**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Etaient présents** : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

**Etaient absents excusés** : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEUCAMP), Mme POIS L. (pouvoir à Mme CARON AM)

**Etaient absents** : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUAILLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 15

Votants : 21

M. Loïc BEUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : ETUDES TECHNIQUES- IMMEUBLE RUE CANNEVEL (ANCIEN CINEMA THEATRE)**

Dans la suite du portage financier de l'acquisition de l'immeuble situé au 78 à 96 rue Edouard Cannevel (ancien cinéma-théâtre), l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie va mener pour le compte de la commune une étude technique préalable à la réhabilitation du site. Le cout de cette étude technique est estimé à 60 000 euros HT. Ses modalités feront l'objet d'une convention entre l'EPF Normandie et la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont. La prise en charge de cette étude sera assumée à 40% par l'EPF Normandie, 40 % par la Région et 20% par la collectivité sur le montant prévisionnel HT (auquel s'ajoute la TVA récupérable partiellement via le FCTVA).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le programme 7 de la Convention du 10 juillet 2023 entre l'EPFN et la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont,

Considérant l'avis favorable de la Commission communale n°3 qui s'est réunie le 5 avril 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Valide** la réalisation d'une étude technique préalable à l'aménagement de l'immeuble sis au 78 à 96 rue Edouard Cannevel, faisant l'objet d'un portage financier par l'EPF de Normandie,
- **Autorise** Madame le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer la convention avec l'EPF de Normandie, relative aux modalités et conditions de cette étude technique
- **Autorise** Madame le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre toute décision et à signer tout acte ou convention qui seraient la suite de la présente délibération
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget principal de la commune, section investissements

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

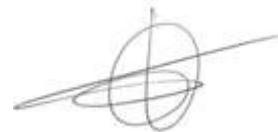
Au registre sont les signatures,

Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEUCAMP





Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat